

Le conseil municipal, convoqué le 13 décembre 2024 par mail sécurisé Pastell, s'est réuni en salle d'honneur de la Mairie de Linselles, le jeudi 19 décembre 2024 à 19 h 30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 13 au 20 décembre 2024 aux entrées (accueil) et sur les sites internet de la ville de Linselles.

ORDRE DU JOUR :

NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

M. Tristan DELEHONTE, Adjoint est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

- 2024-12-01 - Décision modificative budgétaire
- 2024-12-02 - Modification des pénalités appliquées aux entreprises prestataires du Dojo
- 2024-12-03 - Décision budgétaire - admission en non-valeur
- 2024-12-04 - Cimetière communal - révision des tarifs

ADMINISTRATION GENERALE

- 2024-12-05 - Dénomination de lieu public – nouvel équipement municipal
- 2024-12-06 - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la tarification des services de mobilité urbaine

RESSOURCES HUMAINES

- 2024-12-07 - Mise en place du télétravail à titre expérimental au sein des services communaux
- 2024-12-08 - Adoption du règlement intérieur du personnel de la ville de Linselles
- 2024-12-09 - Mise en place de l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux
- 2024-12-10 - Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents des collectivités pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue avec le CDG59

URBANISME

- 2024-12-11 - Rétrocession d'une partie de la parcelle AB 92 au profit de la MEL
- 2024-12-12 - Transfert de domanialité de deux parcelles communales au profit de la MEL
- 2024-12-13 - Revalorisation des tarifs municipaux relatifs à l'occupation du domaine public
- 2024-12-14 - Avis du conseil municipal sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) arrêté par le conseil métropolitain

SECURITE

- 2024-12-15 - Autorisation de stationnement taxi (ADS)

VIE ECONOMIQUE ET AGRICOLE

- 2024-12-16 - Exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux – délimitation du périmètre de sauvegarde
- 2024-12-17 - Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) - élections

SCOLAIRE

- 2024-12-18 - Participation à verser aux écoles pour l'année scolaire 2024-2025
- 2024-12-19 - Ecole Privée – participation financière – application de la convention – solde pour l'année scolaire 2023-2024 et avance 2024-2025

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 13/12/24

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Tristan DELEHONTE, M. Grégory MITTENAERE *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*,
- Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*,

4°- Pouvoirs :

- M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Catherine CAPOEN, Conseillère Municipale,
- Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère Déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Amandine VASSEUR, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Patrick HELLIN, Conseiller Municipal,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller Délégué,

5°- Secrétaire de séance : Tristan DELEHONTE.

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Madame le Maire excuse Madame Clémence HENNION DGS par intérim qui est malheureusement grippée.

Prise de parole devant l'assemblée d'Inès nouvelle conseillère municipale des jeunes qui relate en un court exposé les projets qui ont été votés lors du dernier CMJ. Elle énumère les différentes délibérations dont 6 projets de l'ancien mandat : Les faits-maisons, Ch'tite caisse à savon, 1-2-3 pâtisseries, renforcement de la sécurité aux passages-piétons aux abords des écoles, maintien du projet goûter intergénération, chasse aux trésors avec une participation à la chasse aux œufs cette fois-ci.

Elle présente deux nouveaux projets : « Un Noël chaleureux à Linselles » qui comprend une « collecte de denrées alimentaires pour les restos du cœur », les décorations de 2 vitrines. Elle signale leur déception à la suite de l'annulation de la piste de luge en raison des conditions atmosphériques. Elle explique également le projet « bonne ambiance entre les CMJ » moment festif dédié aux CMJ puis évoque leur budget et leur don de 450 € à Via Zogoré et un bon d'achat aux Restos du Cœur de la même valeur. "

Minute de silence en hommage aux victimes de la tempête Herminia à Mayotte.

Présentation des DECISIONS DU MAIRE L 2122-22 et 23 :

SERVICE JEUNESSE

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE - HIVER 2024

SERVICE EVENEMENTIEL

2024-004 – CONCERT GOSPEL DU 14/12/24 – SALLE JACQUES REMORY

Tarif d'entrée : 10 € tarif plein – 5 € tarif réduit

SERVICE FINANCES

FIN 2024-022 – 5/11/24 - Gratuité des droits de place pour les associations linselloises présente au marché de Noël

FIN 2024-023 – 4/12/24 - Ajustement du budget primitif 2024 (allocation de crédits aux chapitres 21 (immobilisations corporelles) et 011 (charges à caractère général)).

SERVICE TECHNIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE

AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

3 dossiers : 50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 300 litres et 310 litres (ST 2024_049, 050, 056, 059)

SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT ET REPARATION DE VELOS

5 dossiers : 80,00 € acquisition d'un vélo à assistance électrique (ST 2024_051, 052, 053, 054)

1 dossier : 40,00 € réparation d'un vélo adulte (ST 2024_057)

1 dossier : 32, 00 € réparation d'un vélo adulte (ST 2024_058)

SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT D'UN CHARIOT

1 dossier : 20 € pour l'acquisition d'un chariot à hauteur de 50 % avec un plafond de 20 € (ST 2024_055)

Présentation de l'arrêté du Maire et du « Plan Communal de Sauvegarde » PCS

Madame le Maire signale que le Plan Communal de Sauvegarde PCS pourra encore, à l'avenir, faire l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Informations de Madame le Maire

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, Madame le Maire réalise une rétrospective des manifestations et inaugurations linselloises depuis le dernier conseil municipal et informe :

- De la venue de Louise JACQUIN en qualité de chargée de communication,
- Gala de catch,
- Inauguration de nouveaux commerces et anniversaires de divers commerces : Fleuriste Lilly Rose : 10 ans, Salon de coiffure Urban Chic : 10 ans et enfin la bijouterie Sence : 70 ans d'existence,
- Commémoration du 11 novembre 2024,
- Remise des diplômes du Brevet des collèges Henri Matisse et Sainte Marie,
- Semaine des droits de l'enfant,
- Plantations citoyennes dans divers lieux avec l'aide des bénévoles du Rotary Club de Linselles,
- Petit déjeuner Networking qui a rassemblé plus de 100 artisans et entrepreneurs de linselles et environs le 26/11 et qui a permis de découvrir les projets à venir dont les visites d'entreprises linselloises en 2025,
- Parc des Glycines : démarrage des travaux MEL : 2 décembre 2024 verra l'ajout de plantations, d'espaces pour la faune locale, et de zones de détente pour les habitants,
- Commémoration du 5 décembre en présence de Guillaume AFONSO, Sous-préfet, Secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord,
- Lancement des illuminations de Noël et Marché de Noël,
- Concert Gospel,
- Et pour finir, Madame le Maire souhaite un bon voyage à la Société Philharmonique de Linselles qui s'est envolée ce mercredi 18 décembre pour TAIWAN pour participer à un festival musical.

2024-12-01 -Décision modificative budgétaire

Présentation des modifications de crédits.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-02 - Modification des pénalités appliquées aux entreprises prestataires du Dojo

Le marché signé avec la Sté Nouansport précise que la prestation est co-traitée avec la société Ysembart. Donc répartition de l'exonération à hauteur de 3 132 € aux deux sociétés. Nouansport : 2 592 € et Ysembart : 540 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-03 - Décision budgétaire - admission en non-valeur

Demande transmise par Madame le comptable des finances publiques de Tourcoing pour des titres de recettes (cantine etc...) pour un montant de 1 444,62 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-04 - Cimetière communal - révision des tarifs

Révision des différents tarifs des concessions, superpositions, concessions dans le columbarium.

- ✓ M. LELEU est surpris des droits d'enregistrement (perpétuelle) passé à 88 € en 2025 par rapport à la délibération du 23/03/23.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-05 - Dénomination de lieu public – nouvel équipement municipal

Dénomination du nouveau Dojo situé au Complexe Delmotte : Lucien FAILLIE

- ✓ Madame le Maire informe l'assemblée que M. LELEU a attaqué au Tribunal Administratif la municipalité car celle-ci avait procédé à l'inauguration sans délibération sur ce sujet mais la Commune n'avait pas connaissance qu'il fallait délibérer. Elle rappelle que la famille avait donné son accord car M. Lucien FAILLIE était à l'origine du club de judo. Elle argumente que cela la conforte de n'avoir pas répondu favorablement à la demande de M. LELEU pour faire partie de sa future liste, bien qu'actuellement elle ne s'est pas encore positionnée. Elle ne peut pas lui faire confiance car il ne sait pas tenir sa parole, il change d'avis régulièrement. Madame le Maire ne l'autorise plus à prendre la parole (article 19 : débats ordinaires du règlement intérieur du conseil municipal).

La délibération est adoptée à la majorité (avec 5 élus n'ayant pas pris part au vote : Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE et Pascal MARESCAUX)

2024-12-06 - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la tarification des services de mobilité urbaine

La Chambre régionale des comptes (CRC) des Hauts-de-France a publié en juillet 2024 un rapport sur la gestion de la tarification des services de mobilité urbaine au sein de la MEL. Principales observations : fraude persistante, pénalités financières, vieillissement du matériel roulant, intégration tarifaire.

Aucun débat n'a eu lieu sur ce sujet

2024-12-07 - Mise en place du télétravail à titre expérimental au sein des services communaux

Le télétravail est un levier essentiel pour moderniser l'organisation du travail, améliorer l'efficacité du service public et renforcement de l'attractivité de la fonction publique territoriale. Charte d'expérimentation du télétravail en Mairie de Linselles pour une durée d'1 an : 12 métiers sont télétravaillables à la mairie de Linselles et qui concernent 49 agents et 21 métiers sont non éligibles au télétravail et qui concernent 114 agents. Il faut être en Mairie depuis 6 ans. Le mercredi et le samedi ne sont pas autorisés au télétravail.

- ✓ M. LELEU demande si une indemnité est envisagée pour l'utilisation autre que le matériel mis à disposition comme par exemple l'électricité, les imprimantes personnelles, etc...
- ✓ Madame le Maire répond que cela n'est pas prévu.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-08 - Adoption du règlement intérieur du personnel de la ville de Linselles

Mise en place d'un règlement intérieur pour informer les agents sur leurs droits, notamment en matière de congés, formations, droits et obligations ainsi que sur les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

- ✓ M. LELEU dit qu'il semblerait que des agents ont un fort nombre d'heures à récupérer. Il serait bon d'envisager la mise en place d'un certain quota de ces heures sur le CET ;
- ✓ Madame le Maire répond que cela a été vu avec les associations syndicales et tout ne peut pas être mis sur un CET.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-09 - Mise en place de l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable est mise en place pour le cadre d'emplois des agents de la police municipale. Cette indemnité remplace ISF et l'IAT.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-10 - Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents des collectivités pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue avec le CDG59

Après avis du Comité Social Territorial, la ville de Linselles souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance (convention signée par le CDG59 le 10/07/23 avec la société COLLECTEAM GENRALI VIE). Le montant de la participation est fixé à 7 € par agent et par mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-11 - Rétrocession d'une partie de la parcelle AB 92 au profit de la MEL

La Métropole Européenne de Lille en date du 16 octobre 2023 a sollicité auprès de la commune l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée AB 92 d'une surface de 676 m² rue de la Vignette (en face du café brasserie de la vignette), à titre gratuit pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un parking public végétalisé de 11 places dont 1 place PMR.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-12 - Transfert de domanialité de deux parcelles communales au profit de la MEL

Régularisation à l'euro symbolique du transfert dans le domaine public métropolitain de deux parcelles cadastrées AD 110p et AD 319p du domaine public communal sur lesquelles se trouvent un parking public et un trottoir situés avenue Robert Descamps.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-13 - Revalorisation des tarifs municipaux relatifs à l'occupation du domaine public

Revalorisation à partir du 1^{er} janvier 2025 des tarifs municipaux relatifs à l'occupation temporaire du domaine public (benne, échafaudage, clôture, dépôt de matériaux, étais, moyen de levage, immobilisation, fermeture de rues...) en fonction de la valorisation de l'indice des prix à la consommation – base 2015. La tarification s'applique maintenant dès le premier jour d'utilisation et non dès le troisième jour.

- ✓ M. LELEU fait remarquer que concernant l'arrêté municipal pour les travaux de construction du nouvel EHPAD rue de Bousbecque, celui-ci est arrivé à son terme depuis le 25 octobre 2024 et les places sont toujours mobilisées pour l'entreprise.
- ✓ Madame le Maire vérifiera auprès du service voirie pour vérification.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-14 - Avis du conseil municipal sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) arrêté par le conseil métropolitain

Dans le cadre de la révision du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet de RLPi le 18 octobre 2024. La procédure d'élaboration du RLPi est calquée sur celle du Plan Local d'Urbanisme dont il constitue une annexe. La Métropole Européenne de Lille s'est dotée de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal qui a été approuvé le 19 décembre 2019, et est entré en vigueur sur 85 communes le 18 juin 2020. Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de ce premier règlement local de publicité avaient été définis comme suit par le conseil métropolitain :

- lutter contre la pollution visuelle pouvant résulter de l'affichage commercial,
- contribuer à réduire la facture énergétique,
- renforcer l'identité du territoire métropolitain.

Aucune observation

2024-12-15 - Autorisation de stationnement taxi (ADS)

La mairie de Linselles propose la création d'une autorisation de stationnement pour taxi (ADS) afin de réglementer leur circulation et leur présence sur la voie publique. Cette autorisation de stationnement ne donnera pas lieu à un stationnement matérialisé pour taxi sur le territoire de la commune de Linselles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-16 - Exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux – délimitation du périmètre de sauvegarde

Vu les articles L 214-1, L 214-2 et L 214-3 du code de l'urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, fonds de commerces et baux commerciaux, Vu l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerces ou de baux commerciaux et modifiant le code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune,

Considérant le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007, codifié aux articles R 214-1 et suivants du code de l'urbanisme, relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerces ou de baux commerciaux. Le périmètre concerne les quartiers suivants :

- Centre-Ville « le Village » pour l'ensemble du linéaire commercial identifié dans le PLU 3,
- l'Espace Tiberghien sis rue Castelnau et comportant des cellules commerciales.

- ✓ M. LELEU souhaite préserver les commerces déjà en place et ne pas les ouvrir à la concurrence et il comprend bien que le but n'est pas de préempter mais de maîtriser l'installation des futurs commerces.
- ✓ M. SINNAEVE répond que le but c'est d'être dans la négociation et l'échange avec le porteur de projet pour l'installation de commerce.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-17 - Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) - élections

Après avoir pris connaissance de l'étude d'aménagement réalisée par le cabinet de géomètre GEOMAT et bureau d'études paysage 360. Le conseil départemental sollicite l'institution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier avec les communes de Quesnoy-sur-Deûle, Linselles et Verlinghem. Le conseil municipal de Linselles est appelé, comme les autres communes membres, à procéder à l'élection au scrutin secret de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis (deux en qualité de membres titulaires et un membre suppléant). Madame le Maire est membre de droit.

Après les différents tours de scrutin, il a été proclamé les candidats suivants :

- **Xavier LEFEBVRE, 1^{er} titulaire**
- **Xavier D'HONDT, 2^{ème} titulaire**
- **Vincent DELOBEL, suppléant**

2024-12-18 - Participation à verser aux écoles pour l'année scolaire 2024-2025

Afin de soutenir l'activité pédagogique et culturelles des écoles, il est proposé d'attribuer différentes subventions pour les loisirs culturels et les classes de découvertes dans les différentes écoles élémentaires linselloises.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2024-12-19 - Ecole Privée – participation financière – application de la convention – solde pour l'année scolaire 2023-2024 et avance 2024-2025

Il est proposé au Conseil Municipal le versement du solde par la Ville à l'OGEC pour l'année scolaire 2023-2024 calculé comme suit :

= 223 722,45 € (315 élèves X 710.23 €)

- 35 063,00 € (délibération n°2023-12-08 – 1^{ère} avance)

- 87 000,00 € (délibération n°2024-06-08 – 2^{ème} avance)

- 17 887,26 € (fournitures scolaires, dépenses payées directement)

= 87 772,19 €

+ 35 063 € (avance de trésorerie pour l'année scolaire 2024-2025)

= 118 835,19 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une somme de 118 835,19 € à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ELUS DE L'OPPOSITION PAR MADAME LE MAIRE :

Pascal MARESCAUX

1^{ère} question :

Pensez-vous, un jour, mettre des illuminations aux entrées de Linselles ?

Un investissement conséquent a déjà été réalisé cette année

Les emplacements ont été définis avec la société carette afin de ne pas avoir de surcoût en matière d'installation

Il faut revoir les accroches et les points d'alimentations

C'est un sujet qui a déjà été discuté en réunion d'équipe transversale.

J'en profite pour saluer le travail des différents services qui ont œuvrés sur les différentes manifestations : que ce soient les services techniques / événementiel / communication / vie économique.

2^{ème} question :

Serait-il possible de faire quelque chose pour le chemin des Dames en gravier rouge entre l'entrée près de la salle Alfred RAMET et la route de HAUTEVALLE ? En effet, par ce temps de saison, il est souvent impraticable.

Les travaux sont déjà programmés selon un calendrier très précis pour 2026 : passage du schiste en enrobé.

3^{ème} question :

Où en est le projet de rénovation dans la salle Paul DELMOTTE ?

Si vous vouliez évoquer les études de portances et la rénovation de l'étage de la salle Delmotte les services ont œuvré pour prendre les bonnes décisions qui s'imposent.

Portakabin arrête en décembre et les affaires sont transférées au logement de M. VANHAUTE en attendant.

Groupe NAEPL

1 : Concernant les ralentisseurs de la rue Robert Descamps à la hauteur de LIDL, la zone où se trouve les ralentisseurs, elle est à combien en kilomètre heure très exactement ? Lors du dernier CM, Mr Marescaux avait déjà posé une question en ce sens et force est de constater qu'à ce jour il n'y a, ou pas, de panneaux de signalisation vitesse, aussi :

o Si elle est bien à 30 km/h, comme le prévoit normalement le code de la route, à quand la pose des panneaux ? :

Les panneaux seront posés début janvier et le marquage de ralentisseurs rabotés également début janvier. Je rappelle que ces projets sont pilotés par la MEL qui maîtrise elle-même les sociétés qui parfois sont défaillantes.

Les services techniques par le biais de leur directeur Mr GOMES ont fait le travail nécessaire en temps voulu.

La maîtrise n'étant pas la ville nous subissons les quelques désagréments.

Mais nous félicitons la MEL qui l'année prochaine encore apportera plus de 3 millions de Voirie nouvelle dans notre belle ville de Linselles.

o A quand, la parution de l'arrêté fixant ce tronçon à 30 ? :

L'arrêté est déjà pris sous la référence 2024.136 en date du 19 août 2024 disponible et diffusé sur les supports de communication de la ville.

o Et pouvons-nous espérer un jour y trouver une séparation entre la piste cyclable et la route qui ne soit pas juste un jeu de quilles pour les camions et autres ? :

La MEL ne prévoit pas à ce jour d'autres dispositifs que les J11 (Balises de renforcement permanent d'un marquage) / forme d'une grosse quille blanche.

La MEL devrait prochainement les remettre à notre demande

2 : Dans le bulletin municipal de mai 2023, vous avez annoncé : « Depuis 2022 et jusqu'à mars 2023, l'Entreprise a procédé à la rénovation totale du parc. » (en parlant de l'éclairage public de Linselles). Or, après avoir attendu une année de plus (après cette fin annoncée), il est à constater qu'un certain nombre de ces candélabres sont encore équipés d'ampoules halogènes et non de leds et sont bien allumés tous les jours de l'année. La question est quand allons-nous les changer pour réaliser les économies souhaitées, d'autant que nous avons touché des subventions pour ces opérations de changement.

Effectivement, il reste des luminaires à passer en LED notamment les projecteurs place de la République, crosses rue Boutry et Foch, mâts en fonte.

Les services sont au fait du sujet.

Cela sera vu durant l'année 2025 en effet nous sommes dans l'attente sur ce sujet d'un retour de la société SATELEC.

3 - Dans le cadre du développement des plantations citoyennes, la ville ne pourrait-elle pas proposer le recyclage des arbres de Noël, arbres de Noël avec racines ..., ceux des familles Linselloises qui auraient investi pour les fêtes, on pourrait envisager justement qu'en compagnie de notre Service Cadre de Vie, ces familles puissent les replanter dans Linselles ? (Une manière d'aligner écologie, recyclage, arborescence de la Ville et action citoyenne).

Les services mettent déjà une benne à disposition pour récupération des sapins.

Ceux-ci sont envoyés à la MEL pour broyage et réutilisation en chauffage.

Pour information une benne sera mise à disposition au CTM à partir du 2 janvier 8h jusqu'au 20 janvier à 14h.

Concernant votre proposition les services pourrons regarder la faisabilité et la nécessité suivant les sapins qui seront ramener dans le service

Toutes les délibérations signées et visées par la Préfecture sont en ligne sur le site de la ville de Linselles.

La séance est levée.

Tristan DELEHONTE
Secrétaire de séance,



Isabelle POLLET
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

